

Talleyrand et la Belgique Retour sur la crise de 1830.

Lorsque le roi des Français Louis Philippe 1er accrédié à la cour de Londres un vieil ambassadeur de 76 ans qui a été l'un des principaux soutiens de la maison d'Orléans pour son accession au trône, il a pour objectif de régler avec l'Angleterre la question belge qui agite l'Europe post napoléonienne et menace à nouveau la sécurité du continent.

Talleyrand s'épuisera (revoyez les scènes de Sacha Guitry dans le " Diable boiteux", son film de 1948) à trouver une solution durable, avec à la clé l'indépendance et la neutralité du futur Etat, mais il finira par signer un compromis acceptable pour Londres et pour Paris, posera les fondements de l' "Entente cordiale" et donc de la paix en Europe, et se retirera de la vie publique en 1834, en ayant réussi sa dernière négociation diplomatique.

La Belgique était née avec sa capitale Bruxelles. Le " Prince des diplomates", celui qui avait imposé la France à la table du concert des nations lors du congrès de Vienne en 1815, avait lancé sur le tapis de la grande politique les dés du hasard, ceux qui donneraient à la capitale du royaume de Belgique, un peu plus d' un siècle plus tard , le siège des institutions du destin de l'Union européenne, comme l' ultime étape de notre destin commun après de terribles guerres aux XIXe et XXe siècles.

Mais revenons sur ces années et sur cette dernière mission diplomatique.

L'avènement de Louis-Philippe en juillet 1830, dû à un mouvement insurrectionnel, inquiète les cours européennes qui craignent la remise en cause de l'équilibre ancien restauré au Congrès de Vienne. Leur crainte est d'autant plus justifiée qu'aussitôt connue la victoire de l'insurrection à Paris, Bruxelles se soulève à son tour contre le roi des Pays-Bas. Très rapidement le mouvement gagne en ampleur, la garnison hollandaise quitte la ville; la Belgique, partie méridional d'un royaume établi en 1815, proclame son indépendance en octobre 1830 et un gouvernement provisoire est constitué.

Un embrasement au niveau européen est à craindre, les Alliés ne peuvent admettre une telle remise en cause des accords conclus à Vienne, aggravée par le fait que la Belgique indépendante se tourne naturellement vers la France qui vient de donner le pouvoir à un roi suspecté d' idées plus libérales que les souverains conservateurs de la Sainte Alliance.

Louis-Philippe, pour éviter à tout prix une nouvelle coalition contre la France, veut jouer l'apaisement et c'est tout naturellement qu'il se tourne vers Talleyrand pour le représenter à la conférence de Londres.

Talleyrand accepte la mission et le 6 septembre 1830, il est nommé par le roi Louis-Philippe, ambassadeur extraordinaire à Londres. Il est l'homme de la situation, sa nomination est bien perçue à Londres mais aussi par les autres Cours européennes. Il ne répondra d' ailleurs de ses négociations que devant le roi.

Talleyrand s'accorde aussitôt avec le duc de Wellington pour exclure tout recours à la force (première apparition diplomatique du principe de non intervention) ce qui aboutit, par le fait même, à la reconnaissance du fait accompli.

Le 4 novembre 1830, la Conférence de Londres, qui regroupe l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie et les Pays-Bas, se saisit du problème belge et impose le jour même un armistice aux Belges et aux Hollandais. Le 20 décembre, l'indépendance de la Belgique est reconnue et le 20 janvier 1831, la conférence proclame la neutralité et l'inviolabilité perpétuelle de la Belgique.

Des problèmes difficiles, comme les limites du nouvel état, une intervention militaire hollandaise en août 1831, repoussée par les belges avec l'aide de l'armée française et le choix du monarque sont réglés et le 15 novembre 1831, a lieu la signature du traité reconnaissant officiellement l'indépendance et la neutralité de la Belgique, par la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie.

Tout semblait terminé quand le roi de Hollande dénonce l'armistice et, repartant une nouvelle fois à l'attaque, bombarde et occupe la place d'Anvers qui capitule le 23 décembre 1832. En accord avec l'Angleterre dont la flotte bloque les côtes, une troupe française intervient, à nouveau, en Belgique et met fin à l'incursion hollandaise. L'affaire est enfin terminée.

La France et l'Angleterre en agissant conjointement en toute confiance ont jeté les bases d'une étroite coopération qui allait devenir "l'Entente Cordiale".

Talleyrand ne tira à l'époque, guère de bénéfice de ses efforts en faveur d'un règlement pacifique de cette grave crise, on l'accusa plutôt d'avoir cédé à l'Angleterre. En Belgique où le sentiment d'une indépendance nouvellement acquise ne prêtait guère au compromis, Talleyrand, plus que l'Angleterre, dut supporter temporairement l'impopularité des restrictions apportées aux désirs territoriaux nationaux

Le 13 novembre 1834, de Valençay, le prince de Talleyrand envoie sa lettre de démission d'ambassadeur extraordinaire à Londres. Il quitte définitivement la scène publique. Bien peu de Belges, de Français et d'Européens se souviennent aujourd'hui que Talleyrand est l'un des pères fondateurs de ce royaume de Belgique, qui fait à nouveau parler de lui, de sa survie, du principe même de sa constitution, entre des territoires qui se séparent et des langues qui ne veulent plus cohabiter.

La France de 1830, du moins certains ministres comme le Général Sébastiani, ont soutenu la sécession, espérant secrètement annexer ensuite l'intégralité ou au moins une partie du nouvel état. De leur côté, l'objectif principal des leaders de la révolution à Bruxelles, liés aux milieux républicains et bonapartistes, avec parmi eux des anciens haut fonctionnaires du Grand Empire, semblait être la réunion de la Belgique à la France. Après que ce projet ait été refusé par les autres puissances européennes, qui soutenaient toujours l'union du territoire avec les Pays-Bas, Talleyrand, en accord avec le Royaume-Uni, travailla sur un protocole de partition des Pays-Bas méridionaux, et la France fit accepter le principe d' "indépendance", alors que les Anglais y ajoutaient comme contrepartie le principe de "neutralité".

Ici les grandes lignes de ce projet de partition de la Belgique, dont Talleyrand parle avec beaucoup de sévérité dans ses Mémoires.

- La province d'Anvers - sauf la ville d'Anvers elle-même - et la province de Limbourg, à l'ouest de la Meuse - sauf Maastricht - resteraient néerlandaises, tout comme une petite partie de la province de Brabant, l'ancienne seigneurie de Diest (anciennement possession de la maison d' Orange).
- Les parties des provinces de Liège, de Limbourg et de Namur à l'est de la Meuse, ainsi que les villes de Maastricht et de Liège et la grand-duché de Luxembourg iraient à la Prusse.
- Une partie de la province de Flandre-Orientale, presque toute la province de Brabant, la province de Hainaut et la partie de la province de Namur à l'ouest de la Meuse seraient attribuées à la France.
- La Flandre-Occidentale, l'essentiel de la Flandre-Orientale, y compris la Flandre zélandaise, et la ville d'Anvers formeraient l'"état libre d'Anvers", sous protectorat britannique. Cela aurait plus ou moins restauré le comté de Flandre, et contenté les Britanniques, qui ne voulaient surtout pas voir Anvers rejoindre une grande puissance

Pour conclure ce petit rappel, et sans vouloir nous ingérer dans les affaires internes de nos voisins et amis, je citerai ce nouveau mot de Talleyrand, dont je ne connais pas l'authenticité mais que j'ai lu sur le blog du journaliste belge Michel Bouffieux :

"En octobre 1832, soit très peu de temps après l'indépendance de la Belgique, l'homme politique français Charles Maurice de Talleyrand disait ceci : "Les Belges ? Ils ne dureront pas. Ce n'est pas une nation, deux cent protocoles n'en feront jamais une nation. Cette Belgique ne sera jamais un pays, cela ne peut tenir(...)"

Je voudrais maintenant revenir aux sources historiques incontestables, en particulier ses Mémoires et sa correspondance pour éviter que l'on fasse parler Talleyrand contre ses actes et ses pensées, obstinément poursuivis au moment de l'affaire belge, lors des conférences de Londres, à partir de 1830.

"Les évènements de Belgique sont bien compliqués", mais Talleyrand entend bien que cette question soit utile à la France. Il préconise donc la création d'un royaume de Belgique "placé sous le gouvernement d'un prince quelconque, qui serait trop faible, pour nous inquiéter(...)"

Il repousse tous les projets qu'on lui transmet de Paris sur un projet de partage de la Belgique, il récuse toute idée d'un gouvernement républicain à Bruxelles, et exige "un voisin commode, et un allié fidèle". Le choix du souverain lui importe peu, il a d'ailleurs reçu des instructions secrètes de Louis Philippe pour écarter le choix d'un prince de la famille d'Orléans.

Talleyrand aura à convaincre Londres du principe de "non intervention"; "un mot métaphysique et politique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention".

Les Anglais ont été à l'origine de ce royaume des Pays Bas au congrès de Vienne, imaginé comme un cordon sanitaire contre de nouvelles tentatives d'expansion de la France, avec une ligne de forteresses militaires dont la maison d'Orange doit assurer soit la construction soit l'entretien.

A ce seul titre, réclamer une partie du territoire belge est inconcevable. "Cette idée est à mes yeux aussi impolitique qu'impraticable."

Plus loin dans ses Mémoires vers janvier 1831, "Je n'entendis plus parler du malencontreux projet de partager la Belgique."

On ne pourra pas prétendre que Talleyrand ait changé officiellement d'avis sur cette question.

En revanche, il ne comprenait pas la raison d'être du royaume des Pays Bas, "composé d'un pays de commerce, la Hollande, et d'un pays de fabriques, la Belgique."

Comme l'écrit

Emmanuel de Waresquiel : "La constitution d'une Belgique souveraine et indépendante est au bout de ce raisonnement."

Talleyrand a pris seul le 18 décembre 1830, soit un mois après le début des pourparlers, l'initiative de demander à la conférence de Londres de reconnaître l'indépendance de la Belgique, ce que Louis Philippe appellera son " grand coup".

Les négociations complexes, protocole par protocole, aboutiront le 31 janvier 1832, par l'échange final des ratifications par les gouvernements anglais et français.

Epuisé par l'âge, par la longueur des négociations et par cet imbroglio territorial, il écrira à sa confidente la princesse de Vaudémont : " J'interdirai le mot de Belgique à trois générations de Talleyrand, tant j'en suis ennuyé(...)".

Trois générations ont passé, souhaitons à la Belgique un défenseur et un médiateur avec l'énergie, la finesse et la clairvoyance d'un Talleyrand.

Eric SCHELL

Bruxelles, le 9 décembre 2007.



Les Pays-Bas et la Belgique sous la Révolution et l'Empire 1795 - 1815



La situation en 1815



La situation en 1830